



INSCRIPTION SALLE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

L'inscription donne accès à la salle de conditionnement physique uniquement pendant les heures d'ouverture, lorsqu'un surveillant est présent. Prendre note que nos surveillants ne sont pas des préparateurs physiques ni des entraîneurs personnels. Ils ne peuvent être tenu responsable en cas de blessures.

RÈGLEMENT DE LA SALLE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

- 1- Tu dois être inscrit dans mon club sportif.
- 2- Tu dois avoir une tenue de sport :
 - Espadrilles (chaussures fermées)
 - T-shirt ou manches longues
 - Pantalon ou short de sport
- 3- Tu dois avoir une **serviette** pour protéger les machines quand tu les utilises.
- 4- Tu dois déposer les poids libres au sol.
- 5- Tu dois nettoyer et ranger le matériel après utilisation.
- 6- Tu dois avoir un comportement respectueux envers le matériel et les autres membres de la salle. Tout bris sera sanctionné.
- 7- Tu dois inscrire ta présence dans l'application avant d'aller à la salle de conditionnement. Les présences seront vérifiées par le responsable.
- 8- Tu peux t'entraîner uniquement pendant les heures d'ouverture.
- 9- Tout manquement à un règlement peut entraîner une suspension ponctuelle ou définitive de la salle d'entraînement.
- 10- Aucune nourriture est permise.
- 11- Une limite de 25 élèves par plage horaire est tolérée pour respecter la capacité de la salle de conditionnement physique.